

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2024**
Séance du **29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Eric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	X		
Roger DALLEVET	X			Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2024-36 SUBVENTIONS – SCOP SCOLAIRES

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances, selon lequel :

Depuis 2022, les coopératives scolaires bénéficient d'une subvention attribuée sur la base de 20€ par élève.

Elles choisissent et organisent librement les activités culturelles ou sportives.

La subvention est allouée, en fonction du nombre d'élèves par établissement.

Pour l'année 2024, l'attribution par école est la suivante :

- Ecole du chef-lieu : 372 élèves, soit une subvention de 7 440 €
- Ecole de La Combe : 76 élèves, soit une subvention de 1 520 €
- Ecole de Chaumontet : 136 élèves, soit une subvention de 2 720 €

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer aux coopératives scolaires les subventions telles que précisées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.


HAUTE-SAVOIE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-36	SUBVENTIONS – SCOP SCOLAIRES
--------------	-----------	------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	28		0		0

ADOpte cette proposition

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 6/05/2024

De sa mise en ligne le : 6/05/2024

